



## RAPPORT ACTIVITES ANNUEL CONSEIL DE LA VIE SOCIALE 2023

*Présenté lors du CVS en date du 23 janvier 2024.*

### **1/ Rappel du rôle du comité de vie social :**

Conformément aux Décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles et en application de la Convention Tripartite du 4 janvier 2012, un Conseil de la Vie Sociale est institué au sein de l'établissement.

### **2/ Rappel des missions :**

Conformément aux articles L.311-7 et L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil de la Vie Sociale est obligatoirement consulté sur l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement (projet de vie, projet de soins).

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur :

- sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités, l'animation socioculturelle,
- les services thérapeutiques,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs,
- l'entretien des locaux,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle,
- les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge (CASF art D 311-15).

### **3/ Les CVS en 2023 :**

Mercredi 27 septembre 2023

Mercredi 5 juillet 2023

Mardi 30 mai 2023

#### 4/ Les sujets abordés :

- Point financier sur l'EPRD 2024 et l'ERRD 2023 ;
- Présentation du bilan d'activités 2022 de la structure ;
- Présentation du RAMA 2022 par le Médecin Co et la Cadre de Santé ;
- Création du salon de partage pour les familles à la Mapad ;
- Présentation du Tiers-Lieu (Serres) par Mathilde, responsable du projet ;
- Présentation de l'impact de l'inflation sur les grandes lignes budgétaires concernées ;
- Présentation du plan d'investissement GALIS/CNSA avec l'installation à la MAPAD de deux ballons d'eau chaude thermodynamiques ainsi qu'un adoucisseur d'eau (cela a permis d'aborder le sujet de la sobriété énergétique) ;
- Point sur l'organisation de travail avec présentation du DRH du passage à la journée de 12 heures pour le staff infirmiers ;
- Présentation de la page Facebook de la structure ;
- Problématique du recrutement de personnels qualifiés (IDE et ASD) en milieu rural et EHPAD ;
- Programmation des commissions des menus et diverses problématiques ou demandes alimentaires ;
- Mise en place de la salle cinéma ;
- Planning des animations ;
- Présentation du Médecin Co, le Docteur Lamarre, des campagnes vaccinales COVID et grippe ;
- Proposition du nouveau règlement intérieur.

Madame Maryse Nogarolle  
Présidente élue en titre du CVS

